



ludovic / réa

FRANÇOIS BOURDILLON,
chef du pôle
santé publique
à la Pitié-
Salpêtrière.

A médecine égalitaire, médecins solidaires

Il faut aider les médecins conventionnés et non donner une prime à ceux qui sont les mieux rémunérés.

Les principes de l'assurance maladie sont simples : solidarité entre les bien portants et les malades, cotisation proportionnelle aux revenus et soins pour tous. Le système s'est dérégulé en 1980 quand a été créé, à côté du secteur conventionnel (le secteur 1), un autre secteur dit à honoraires libres (le secteur 2).

Ainsi, un malade peut consulter soit un médecin conventionné en secteur 1, soit un médecin en secteur 2, libre de fixer ses honoraires. Les malades sont remboursés par l'assurance maladie à hauteur de 70 % pour les médecins de secteur 1 et avec une décote d'environ 20 % en secteur 2 sur les seuls tarifs du secteur 1. Dans certaines régions, il peut être difficile

de trouver un spécialiste en secteur 1 tandis que les honoraires des médecins à honoraires libres peuvent atteindre trois fois le tarif conventionnel. La pratique des dépassements d'honoraires est considérée aujourd'hui comme une des principales raisons des difficultés d'accès aux soins des malades en France. En 2012, la grande majorité des généralistes sont en secteur 1 et 40 % des spécialistes, en secteur 2. C'est une menace pour le système solidaire d'assurance maladie. De nombreux responsables de santé publique pensent qu'il est temps d'aller vers une vraie réforme de notre système de rémunération des médecins et un meilleur remboursement des soins de ville, qui ne sont plus remboursés qu'à hauteur de 55 % par l'assurance maladie.

Or, il n'y a pas de vraie réforme structurelle en vue. En échange d'une augmentation d'une offre de soins à tarif opposable (tarif conventionnel de secteur 1) de la part des médecins à secteur 2, les syndicats demandent une prise en charge plus grande par l'assurance maladie de leur cotisation sociale et de la suppression de la décote de 20 % du remboursement. Faut-il octroyer une prime à ce secteur en échange d'un simple engagement d'autorégulation ? Ce serait accorder une prime à ceux qui sont les mieux rémunérés, alors qu'il faudrait la donner aux médecins de secteur 1, qui ont accepté pleinement le conventionnement. Le maintien d'une liberté des honoraires dans le secteur 2 ne devrait être possible qu'en échange de 50 % d'actes au tarif opposable pour que ce secteur facilite l'accès aux soins de tous.

PAS D'ACCORD AVEC "MARIANNE" MOTARDS ET CITOYENS



luc tempelin

FRANCE WOLF,
coordinatrice du
bureau national
de la Fédération
française des
motards en
colère (FFMC).

Dans un article de Benoît Duteurtre consacré au bruit (*Marianne* n° 806), vous vous moquez des « motards en colère » coupables de se complaire dans « le bruit narcissique », et qui « manifestent au nom de leurs droits, dès qu'une réglementation prévoit de refréner leur ardeur ». Vous faites erreur, madame l'Incarnation de la République. Les « motards en colère » (ceux de la FFMC) ne manifestent pas pour leurs droits en tant que « motards », mais au nom de leurs droits en tant que citoyens : le droit de refuser d'être constamment considérés comme des petits enfants

à punir « pour leur bien », le droit de s'opposer à des lobbies marchands qui, au prétexte larmoyant de sécurité routière, font voter des lois et des règlements européens pour arrondir leur business... Réduire nos actions à quelques manifestations certes bruyantes constitue un déni de nos engagements en faveur de la notion universelle qu'on appelle le « vivre-ensemble ». Chère *Marianne*, si vous voulez parler des motards de la FFMC, renseignez-vous sur les objectifs et les statuts, on ne peut plus républicains, de cette association née en 1980 et que M. Duteurtre moque d'une façon si condescendante. ■

Il faudrait créer
un service public de
médecine de proximité.

En cas de non-respect de cet engagement, l'assurance maladie doit réduire la prise en charge des cotisations sociales de ces médecins pour souligner que la protection sociale ne finance pas les médecins qui ne respectent pas les règles fixées. Plus fondamentalement, il faut aller vers une véritable réforme de la médecine de ville. Afin de donner une impulsion, il faudrait créer un service public de la médecine de proximité qui s'appuierait sur les médecins généralistes et spécialistes de secteur 1 (libéraux et salariés), que l'assurance maladie doit promouvoir à travers de nouveaux modes de rémunération. Et il faudrait rendre ce système attractif pour convaincre les jeunes médecins d'y adhérer. Il est temps de lancer de nouveaux états généraux de la santé pour réformer notre système de santé solidaire afin de le préserver. ■